

 n° de dossier
 année : 2020
 page : 1/1

https://impotsdirects.public.lu

Ce certificat est à faire remplir par la compagnie d'assurances qui sert la commission et à retourner à l'Administration des contributions directes avec la déclaration pour l'impôt sur le revenu.

Certificat de commissions

(Annexe à la déclaration de l'impôt sur le revenu de l'année 2020)

€.
le
d'assurances et signature)

004-000091-151F-2020-20202110